

DEPARTEMENT DU  
PAS DE CALAIS

---  
ARRONDISSEMENT  
DE BETHUNE

---  
CANTON DE  
DOUVRIN

---  
COMMUNE DE  
VERMELLES

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

Le Maire de Vermelles,

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Vermelles en date du 9 juin 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire de Vermelles, modifiée par délibération du conseil municipal du 12 avril 2024

Vu le Code de la Commande Publique

Considérant que la ville de Vermelles propose une animation musicale à l'occasion du banquet des aînés

Vu la proposition de DGPA Production à Marquette lez Lille

DEC2024\_26

**Objet : Organisation d'une animation musicale : Banquet des aînés**

### DECIDE

ARTICLE 1 : Il est conclu avec la société DGPA à Marquette lez Lille un contrat de cession de droit de représentation d'un spectacle pour l'organisation d'une animation musicale le dimanche 6 octobre 2024 à l'occasion du banquet des aînés.

ARTICLE 2 : Le montant de la prestation s'élève à 345.97 € HT soit 365 € TTC.

ARTICLE 3 : La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de la prochaine réunion.

Vermelles, le 4 septembre 2024

Le Maire,  
A DE CARRION

Certifiée exécutoire par le Maire,

Compte-tenu de la réception en Sous-Préfecture le 4 septembre 2024

Et de la publication le 4 septembre 2024